

Département de La Mayenne

Commune de
Origné

Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'ARRET

Pièce n°2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

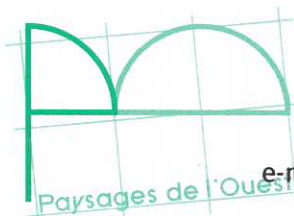
Vu pour être annexé
à la délibération du
12 octobre 2007
Le Maire,

Danielle PLEYNOIR



PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration POS			Le 20..09.1983
Modification n°1			Le 9.11.1992
Elaboration PLU Révision n°2	Le 24.09.2004	Le 3.11.2006	Le 12.10.2007

U411 - octobre 2007



Paysages de l'Ouest
Le Montana B
2, rue du Château de l'Eraudière
BP 30 661
44306 NANTES cedex 3
tel : 02.40.76.56.56
fax : 02.40.76.01.23
e-mail : paysages.de.louest@wanadoo.fr

Sommaire

I. AMENAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN	2
<i>A. MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE.....</i>	<i>2</i>
<i>B. FAVORISER L'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT.....</i>	<i>2</i>
<i>C. MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DE LA COMMUNE</i>	<i>2</i>
<i>D. METTRE EN PLACE DES CIRCULATIONS INTERQUARTIERS AU SEIN DES FUTURES ZONES A URBANISER.....</i>	<i>2</i>
<i>E. ANTICIPER LES BESOINS EN EQUIPEMENTS COLLECTIFS:.....</i>	<i>2</i>
II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	3
<i>A. PRESERVER L'ACTIVITE AGRICOLE.....</i>	<i>3</i>
<i>B. ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE</i>	<i>3</i>
<i>C. FAVORISER LE MAINTIEN, LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EXISTANTES AINSI QUE LES DEMANDES D'INSTALLATION.</i>	<i>3</i>
<i>D. SOUTENIR LES COMMERCEs, LES SERVICES ET ACTIVITES DE PROXIMITE.....</i>	<i>3</i>
III. PROTEGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET ARCHITECTURAL	4
IV. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET LES NUISANCES	4

I. AMENAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN

A. MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

- Favoriser l'attractivité résidentielle tout en maîtrisant le développement démographique : un seuil de population de 400 habitants en 2017
- Poursuivre l'accueil d'une population jeune en favorisant une offre en logement diversifiée : locatif, primo-accession, accession...

B. FAVORISER L'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- Poursuivre la politique de développement de l'offre en logements tout en la diversifiant : développement des logements locatifs sociaux et d'une offre de terrains à construire mixte.
- Proposer des secteurs pour le logement en bonne insertion avec la ville afin de maîtriser l'étalement urbain.
- Poursuivre les incitations aux réhabilitations, à l'amélioration du parc ancien.

C. MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DE LA COMMUNE

- Poursuivre le développement urbain du bourg dans un souci de renforcement de sa cohérence : urbanisation des espaces intermédiaires.
- Réfléchir à l'organisation globale du bourg : mise en place de circulations interquartier, de liaisons piétonnes, d'espace de qualité au sein des lotissements, anticipation de la localisation de futurs équipements.
- Constituer des réserves foncières pour anticiper sur une éventuelle pression urbaine.
- Concentrer l'urbanisation sur le bourg, ne pas étendre les hameaux

D. METTRE EN PLACE DES CIRCULATIONS INTERQUARTIERS AU SEIN DES FUTURES ZONES A URBANISER

- Favoriser la mise en place des circulations piétonnes et cyclables entre le centre-bourg, les équipements.

E. ANTICIPER LES BESOINS EN EQUIPEMENTS COLLECTIFS:

- assainissement collectif (modification du zonage d'assainissement)

II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A. PRESERVER L'ACTIVITE AGRICOLE

- Protéger les terres agricoles en économisant le foncier
- Protéger les sièges en permettant leur développement.
- Gérer les implantations avec les tiers.
- Envisager uniquement à moyen terme le développement de certains secteurs du bourg

B. ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Développer l'offre d'hébergement notamment en terme de structures type camping, gîtes.
- Valoriser l'étang de la Courbe et ses abords.
- Préserver les sentiers pédestres et leur interconnexion.
- S'inscrire dans les actions menées sur le plan intercommunal

C. FAVORISER LE MAINTIEN, LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES EXISTANTES AINSI QUE LES DEMANDES D'INSTALLATION.

- Dégager des terrains à vocation artisanale

D. SOUTENIR LES COMMERCE, LES SERVICES ET ACTIVITES DE PROXIMITE

- Permettre le maintien du commerce épicerie-bar-restaurant.

III. PROTEGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET ARCHITECTURAL

- Préserver le réseau hydrographique majeur et ses affluents
- Préserver les structures paysagères et végétales des parcs et aux abords du bourg
- Encourager à la rénovation de l'habitat traditionnel mais aussi poursuivre l'aménagement des espaces publics.

IV. PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET LES NUISANCES

Origné

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

- Transport et déplacement:**
- Voie structurante départementale ou communale
- Environnement:**
- Rivière
 - Ruisseau
 - Boisement existant
 - Itinéraire pédestre existant
 - Espace de détente à valoriser
 - Zone paysagère de qualité
- Patrimoine:**
- Élément architectural à préserver
 - Site archéologique à préserver
- Aménagement de l'espace:**
- Urbanisation à dominante d'habitat
 - Zone d'urbanisation future d'habitat (court ou moyen terme)
- Développement économique:**
- Site potentiel d'implantation d'une zone d'activités
 - Bâtiment d'exploitation agricole
- Équipements et services:**
- Station d'épuration

